

# Installer une antenne parabolique ou une soucoupe à LaSalle

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE  
TAILLE ET TYPES D'ANTENNES  
LOCALISATION

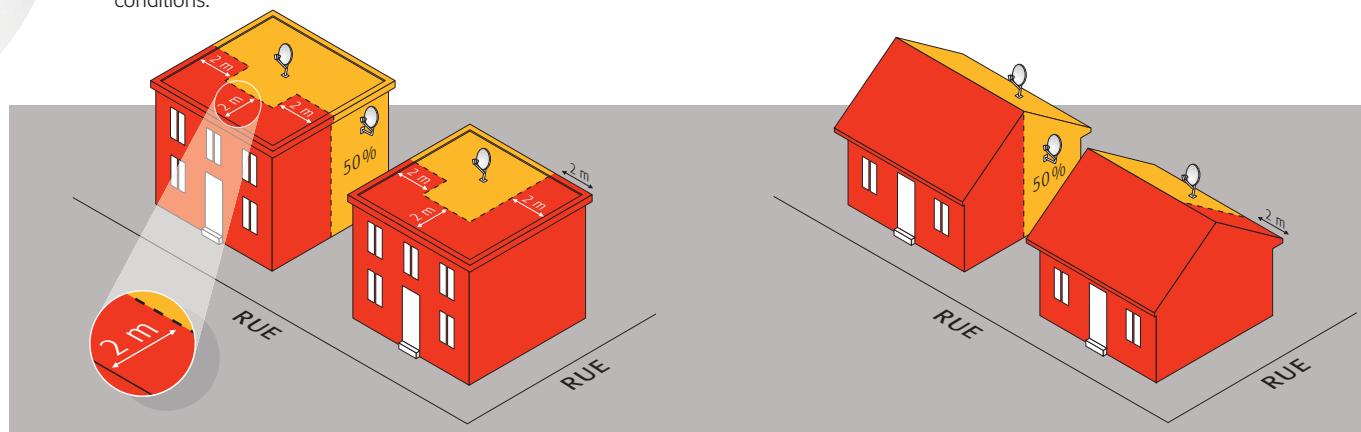
LaSalle  
Montréal



## Pour être sur la même longueur d'ondes

Avec la croissance rapide qu'a connu la distribution de services de télévision par satellite au cours de la dernière décennie, les antennes paraboliques et les soucoupes se sont vite répandues à travers l'arrondissement de LaSalle. Malgré leur utilité, ces antennes ne sont pas très esthétiques lorsqu'elles sont posées en façade des maisons ou accrochées à un balcon.

Pour que chacun puisse profiter de cette technologie tout en l'intégrant aux résidences, commerces et industries, l'arrondissement de LaSalle a actualisé sa réglementation touchant les antennes paraboliques et les soucoupes. Depuis le 30 mai 2003, l'installation d'une antenne parabolique ou soucoupe existante ou à venir doit respecter de nouvelles conditions.



### Emplacements permis

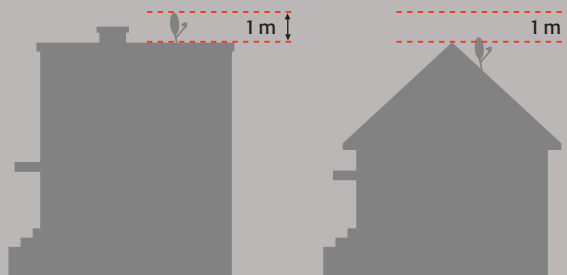
- Sur un mur latéral : dans la moitié arrière du mur
- Sur un toit plat : à une distance d'au moins deux mètres des murs jusqu'à la moitié arrière des murs latéraux
- Sur un toit en pente : sur la partie arrière du toit

### Emplacements interdits

- Sur la façade d'un édifice
- Sur un mur latéral donnant sur une rue (dans le cas d'un édifice situé à une intersection par exemple)
- Sur un support
- Sur le sol

### Hauteur permise

Maximum un mètre à partir du point le plus élevé du toit



### Dimension maximale de l'antenne

65 cm de diamètre ou 0,33 mètre carré de surface

### Nombre d'antennes

- Maximum :
  - une par logement
  - trois par commerce ou industrie
- Exception : Les édifices de quatre étages ou plus sont soumis aux mêmes restrictions que les autres bâtiments sauf à celles concernant l'emplacement sur le toit.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, les propriétaires doivent se conformer à cette réglementation.

Pour en savoir plus, contactez la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-367-6732. Laissez vos nom, adresse et numéro de téléphone et on vous contactera dans les plus brefs délais.

Ce document n'a aucune valeur légale. Prière de vous référer au règlement 2098-LAS-126.